



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

Déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Demande de duplicata

(une copie sera imprimée uniquement pour les élèves actuels)

Date de la demande : _____

1. Renseignements sur l'élève *admissible* à l'enseignement en anglais

Nom(s) de l'élève

Prénom(s) de l'élève

Date de naissance de l'élève (année-mois-jour)

Code permanent de l'élève au Québec

Nom(s) du père

Prénom(s) et second(s) prénom(s) du père

Nom(s) de la mère

Prénom(s) et second(s) prénom(s) de la mère

***N. B. :** Cette procédure n'est pas requise pour le parent qui demande un duplicata de sa propre déclaration d'admissibilité.

Aux parents qui doivent fournir une preuve d'admissibilité et qui ont étudié au Québec après 1977, la preuve d'admissibilité est stockée numériquement et peut être confirmée par le Bureau de la loi 101. Pour en obtenir une copie, adressez votre demande par courriel à schoolorg@emsb.qc.ca et assurez-vous de fournir votre propre code permanent du Québec (vous le trouverez sur vos documents délivrés par le Ministère tels que les relevés de notes ou les bulletins scolaires).

2. Renseignements relatifs à l'envoi du duplicata de la déclaration d'admissibilité

Numéro

Rue

App.

Municipalité

Province

Code postal

Téléphone à la maison

Téléphone au travail

Téléphone cellulaire

Signature du parent ou du tuteur/de la tutrice : _____

3. Le parent doit ensuite se présenter à l'école CSEM que fréquente actuellement son enfant et avoir en main le formulaire dûment rempli ainsi que le certificat de naissance grand format de l'élève.

4. L'école fera une copie certifiée conforme du certificat de naissance grand format de l'élève et la transmettra avec la demande de duplicata de la déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais, par courrier interne, au :

Bureau de la loi 101
6000, av. Fielding, local 121
Montréal (Québec) H3X 1T4